

Avis Public

Outremont Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1. Que l'arrondissement doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes, ayant pour objet :
 - a. L'agrandissement du bâtiment principal de l'immeuble situé au 1163, boulevard du Mont-Royal, pour porter la marge latérale à 0 m plutôt que 1,98 m, ce qui déroge à la grille des usages et des normes de la zone RA-5 de l'article 2.4 du *Règlement de zonage de l'arrondissement d'Outremont* (1177) ;
 - b. L'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire d'un immeuble situé au 1163, boulevard du Mont-Royal, protégé par droits acquis en matière de marge de recul avant et de groupement, ce qui déroge à l'article 5.3 du *Règlement de zonage de l'arrondissement d'Outremont* (1177).
2. Que le conseil d'arrondissement statuera sur ces demandes de dérogations mineures au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi 3 mai 2010** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont ;
3. qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande ;
4. que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder ces demandes de dérogations mineures, les agrandissements visés seraient alors réputés conformes aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

DONNÉ à Outremont, ce 15^e jour du mois d'avril de l'an deux mille dix.

Le secrétaire de l'arrondissement,
Me Marie-France Paquet

